



POURQUOI ?



Face aux différents **enjeux de santé** (précarité, difficultés d'accès aux soins, perte d'autonomie, habitats indignes, ...), les collectivités territoriales se sont mobilisées auprès de l'Agence Régionale de Santé et des partenaires pour **construire et mener des actions** concourant à **améliorer la santé de la population**.



QUELS OBJECTIFS ?



- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer la santé des habitants
- Proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local
- Créer une dynamique entre les acteurs du territoire
- Développer des actions qui répondent aux problématiques locales



POUR QUI ?



Nous sommes tous concernés : élus, professionnels, bénévoles, habitants et signataires du CLS.



COMMENT ?



En créant une **dynamique collective** entre les acteurs et en développant une **stratégie territoriale de santé** répondant aux besoins de la population tout en s'inscrivant dans les priorités définies par le Projet Régional de Santé (PRS). Le CLS permet également de **valoriser les actions** portées par les partenaires et de développer des actions de proximité ou à l'échelle de l'Est Morbihan.



LES AXES DU CLS

1

ÊTRE ACTEUR ET CITOYEN DE SA SANTÉ

Promotion, éducation et prévention à la santé

- **Action 1** > Mettre en place un programme pluriannuel territorial de prévention
- **Action 2** > Accompagner le développement d'une offre sur la parentalité

Santé mentale

- **Action 3** > Prévenir et mieux repérer pour une meilleure santé mentale
- **Action 4** > Promouvoir les dispositifs de repérage précoce des troubles de l'enfant et de l'adolescent

Participation et responsabilité populationnelle

- **Action 5** > Démocratiser la santé

2

PROMOUVOIR DES CADRES DE VIE FAVORABLES A LA SANTÉ

Environnement intérieur, habitat et qualité de l'air intérieur

- **Action 6** > Promouvoir des projets articulant les 1000 premiers jours de l'enfant et la santé environnement
- **Action 7** > Structurer le partenariat de repérage et de prise en charge des situations d'habitat indigne

Urbanisme favorable à la santé

- **Action 8** > Développer les mobilités
- **Action 9** > Améliorer la qualité de l'aménagement d'espaces publics

Bien vivre ensemble

- **Action 10** > Accompagner les nouvelles formes de logements solidaires (adaptés, intergénérationnels, inclusifs)
- **Action 11** > Adapter le territoire à l'inclusion
- **Action 12** > Lutter contre l'isolement des publics fragiles, prévenir la perte d'autonomie

3

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS NOTAMMENT AUPRÈS DES PUBLICS VULNÉRABLES

Lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et dispositifs d'aller vers

- **Action 13** > Favoriser le maillage et la coordination des équipes mobiles
- **Action 14** > Densifier et coordonner l'offre de permanences
- **Action 15** > Développer et renforcer des services au sein des structures d'accueil des publics précaires

Recours aux soins

- **Action 16** > Repérer et prendre en charge les fragilités chez les personnes âgées
- **Action 17** > Mettre en place une coordination des sorties d'hospitalisation pour le retour à domicile des personnes fragiles

4

IMPULSER DE NOUVELLES DYNAMIQUES EN SANTÉ

Coopération entre professionnels

- **Action 18** > Soutenir la création de centres de santé et de structures d'exercice coordonné de proximité
- **Action 19** > Mettre en place des collectifs sur des thématiques prioritaires

Expérimentation et innovation pour mieux soigner

- **Action 20** > Expérimenter un Lab'Innovation en santé sur les territoires

Attractivité des métiers du soin, du prendre soin et de l'accompagnement

- **Action 21** > Mettre en œuvre un dispositif territorial d'appui à l'attractivité
- **Action 22** > Valoriser les métiers du soin et du prendre soin et de l'accompagnement

5

ANIMER LE CLS

- **Action 23** > Mettre en œuvre un programme territorial pluriannuel de sensibilisation et de formation santé
- **Action 24** > Organiser un Lab' Santé Solidarité
- **Action 25** > Communiquer sur le Contrat Local de Santé